

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Ciments Français, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Yves Nanot, a déclaré le 24 juillet 2009, avoir effectué, le 16 juillet 2009, un transfert de titres par voie d'apport en capital en faveur de Cocimar, de 4.208.384 actions Ciments du Maroc au profit de la société Cocimar, au cours unitaire de 404,48 dh, franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 50%, 33,33% et 20%, 10% et 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction Ciments Français détient :

- directement 0 actions Ciments du Maroc ;
- et indirectement à travers ses filiales Cocimar et Procimar, détenues à 100%, respectivement 4.208.384 actions soit 58,3% du capital et 253.873 actions soit 3,51% du capital.

Il est à noter que Ciments Français a agit de concert avec Cocimar et Procimar.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)